

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Signature d'un Contrat Social Multipartite à la Mairie de Neuf-Brisach Mardi 4 février 2020 à 14 h

une approche collective de l'inclusion sociale  
une action de co-responsabilité innovante ouverte sur la cité

Mardi 4 février 2020, sera signé à la Mairie de Neuf-Brisach un contrat social multipartite en présence des **6 partenaires-auteurs** (bénéficiaires du contrat), du binôme de professionnels les accompagnant dans ce dispositif (*Emilie Jung, animatrice des CSM, centre hospitalier de Rouffach* et *Juliette Marchand, sophrologue*), de **François COURTOT**, directeur du centre hospitalier de Rouffach, de **Christiane CHARLUTEAU**, présidente du CLSM de Colmar, de **Pierre LESPINASSE**, représentant l'agence régionale de santé (ARS), de **Richard ALVAREZ**, maire de Neuf-Brisach, de **Philippe MAS**, maire de Volgelsheim, de **Gérard HUG**, maire de Biesheim, de **Mme ABENAÏM**, responsable du CMS de Neuf-Brisach, de **Mme CAZALE**, gérante de la pension de famille ADOMA et de **Mme JAEAGY** représentant l'ARSEA.

### Qu'est-ce qu'un contrat social multipartite ?

#### Une approche collective de l'inclusion sociale

Le contrat social multipartite (CSM) est un dispositif d'accompagnement à l'autonomie en santé initié par le centre hospitalier de Rouffach.

**Il se matérialise par un partenariat entre le centre hospitalier de Rouffach, une municipalité, des partenaires initiateurs et des personnes concernées par les troubles psychiques et engagées dans un processus de rétablissement. Il s'agit d'un accompagnement social qui doit permettre aux personnes de s'inscrire à nouveau dans un processus de création de liens sociaux et de (re)trouver leur place dans la cité.**

### De quoi s'agit-il ?

#### Un dispositif d'accompagnement de la personne vers l'autonomie en santé

L'objectif des CSM est d'accompagner les personnes concernées par les troubles psychiques vers la citoyenneté, en favorisant les démarches d'accompagnement au rétablissement et à l'insertion. C'est dans ce cadre que l'établissement a initié la mise en place de CSM sur le territoire du Haut-Rhin. Les premiers CSM ont vu le jour avec les communes de Mulhouse en 2013, Guebwiller en 2015 et Colmar en 2016.

Depuis 2017, ce dispositif s'est généralisé sur l'ensemble des territoires des 7 conseils locaux de santé mentale (CLSM\*) du Haut-Rhin et est soutenu par un financement de l'ARS. **11 CSM ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur le département** (Mulhouse I, Guebwiller I, Colmar I, Thann/Cernay, Mulhouse II, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Louis, Guebwiller II et Altkirch, Colmar pour un volet Adolescents et à Neuf-Brisach.

## Quel public est concerné ?

### Redonner de l'importance à la parole exprimée et aux capacités des personnes

Ces contrats adaptés aux personnes concernées par les troubles psychiques sont l'occasion pour elles de se positionner en tant que citoyen et de leur permettre de créer des liens sociaux en les rendant actrices et en s'appuyant sur un groupe de pairs.

**Ce dispositif a pour vocation d'améliorer la qualité de vie de la personne et s'attache à favoriser son autonomie et son insertion dans la cité.** Il s'appuie principalement sur les ressources et les compétences propres au bénéficiaire et crée les conditions favorables à la réalisation de son projet par une co-construction centrée sur ses objectifs, adaptée à ses difficultés et à ses besoins spécifiques.

## Comment fonctionne un CSM ?

### Un cheminement pas à pas vers une autonomie retrouvée

Le CSM s'inscrit dans un temps défini de **9 mois** et repose sur des projets individuels ou des projets collectifs.

La signature à mi-parcours du contrat se fait en présence des élus des municipalités impliquées.

**Le groupe bénéficiaire du contrat compte ici 7 personnes, nommées partenaires-auteurs.**

Les rencontres se font exclusivement dans la cité. Elles sont accompagnées par un **binôme d'animateurs** s'appuyant pour l'un, sur **la méthode SPIRAL**, qui détermine des indicateurs de « bien-être /mal-être » et pose des pistes pour aller mieux. L'autre animateur aborde un travail autour **des habiletés sociales** pour permettre à la personne une réappropriation de son propre pouvoir.

Des ateliers de progrès viennent en appui du dispositif et aident à la concrétisation des projets des personnes.

Les personnes se positionnent en tant qu'individu, citoyen et sortent de la relation soignant-soigné. A travers ce travail, elles re-découvrent leur lieu de vie et leur pouvoir d'agir. Toutefois, les accompagnateurs sont mobilisables à tout moment en cas de besoin.

La personne n'est jamais considérée comme un « malade », mais toujours comme un citoyen. La flexibilité du dispositif et l'évaluation co-construite permettent de coller, au plus près, aux besoins des personnes accompagnées. A la fin du contrat, les personnes peuvent rendre compte du vécu de leur expérience et des bienfaits gagnés et mieux se projeter dans l'avenir.

## Après le CSM

### Des exemples qui inspirent l'espoir

S'appuyant sur la dynamique impulsée par les CSM, des projets voient le jour comme la création de GEM\*, dont celui de Guebwiller, le GEM « La source du Florival » qui compte à ce jour 50 adhérents ou récemment encore la création de l'association « Le soleil de Rangen » à Thann.

**Les bénéficiaires retrouvent leur pouvoir d'agir et restent souvent actifs pour relayer leur expérience en montrant que d'autres possibles existent et aident à renouer avec sa propre vie et recouvrer une certaine forme d'auto-détermination et de confiance.**

\* **CLSM : Conseil local en santé mentale**, plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers, les aidants, les professionnels du secteur médico-social et différents acteurs institutionnels (police, gendarmerie, justice, etc).

\* **GEM : groupe d'entraide et d'écoute créé à l'initiative de personnes souffrant de troubles psychiques, reconnu et financé par l'Agence Régionale de santé**

### Personnes référentes

CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH – 27 rue de 4<sup>e</sup> RSM – 68250 ROUFFACH

Valentine de MEYRIGNAC, *directrice en charge de l'action territoriale et de la communication* - Tél : 03 89 78 70 20

Emilie JUNG, *coordinatrice des CSM* - Tél : 03 89 78 79 16 – e.jung@ch-rouffach.fr

Agnès BAL, *chargée de communication* - Tél : 03 89 78 70 41

VILLE DE NEUF-BRISACH

Véronique BERNARD, *secrétaire général* -Tél : 03 89 72 51 68 - secretairegeneral@neuf-brisach.fr